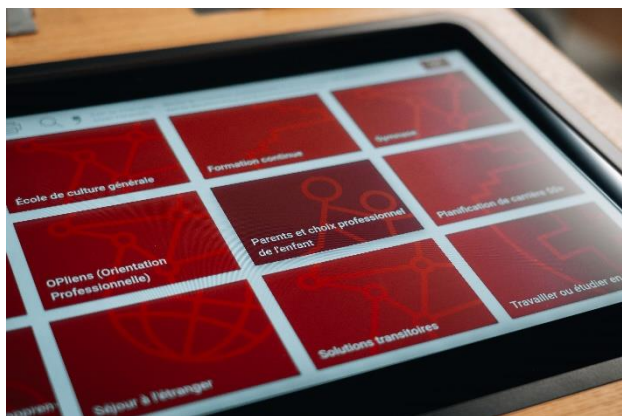




Poursuivre sa formation après la scolarité obligatoire

(les éléments soulignés sont des liens internet)

Apprentissage en entreprise
CFC ou AFP

Apprentissage en école

Ecoles du Secondaire II



Vue d'ensemble des voies de formations professionnelles et préprofessionnelles

Ecole des métiers, Ecole professionnelle en arts appliqués (EIKON), Ecole Santé-Social, Ecole de couture

Gymnase, Ecole de culture générale, Ecole de commerce

Condition d'admissions et inscriptions dans les écoles du secondaire II

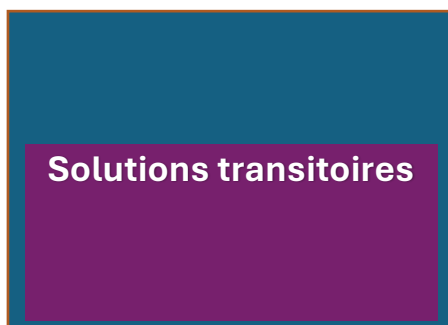
L'inscription se fait en ligne (délai au 15 février) selon les consignes données par le/la conseiller-ère en orientation ou par le-la titulaire de classe dans le courant du mois de janvier.

Le formulaire rempli en ligne est imprimé, signé par les parents et remis au conseiller / à la conseillère en orientation qui le transmet à l'école du S2 concernée. L'admission dans une école du S2 est confirmée par écrit.

Procédure d'inscription dans les écoles du secondaire supérieur et informations aux élèves des cycles d'orientation du canton de Fribourg



A côté de ces 3 possibilités, il faut rajouter :



**Prolongation de la scolarité
par une 12^e année au CO sous
conditions**

12^e année linguistique (DAL)

Séjours au pair :

<https://www.profilia.ch/f/>

**Séjours linguistiques :
brochures disponibles au
Centre d'orientation**

Plateformes Jeunes :

- SeMo/PréFo
- Préapprentissage
- Préapprentissage
d'intégration
- Cours d'intégration
- Case Management
- Mesure d'insertion
professionnelles locales et
bas seuil